



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51- www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 013-211301049-20260413-DEC2026_070-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-070

Contrat d'entretien mécanique des plages Saison 2026

Nomenclature ACTES : 1.4

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire.

CONSIDERANT, la nécessité de recourir à un entretien mécanique des plages pour la saison estivale 2026,

CONSIDERANT la consultation effectuée en date du 13 janvier 2026 avec plusieurs prestataires, dont la société « CERRI-FILS ».

CONSIDERANT que ce dernier répond aux critères.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la société **CERRI-FILS**, sise 5 promenade de la Corniche-13960 Sausset-les-Pins, les travaux d'entretien mécanique des plages, pour un montant de : **12 700 € HT, soit 15 240 € TTC.**

Article 2 : Le contrat est conclu pour la période estivale 2026. La prestation débutera à compter de la semaine du 13 au 19 avril 2026, pour la mise en forme des plages et du 22 juin au 29 août 2026 pour l'entretien des plages, soit 10 semaines.

Le détail des prestations est détaillé sur le devis joint à cette décision.

Article 3 : La dépense correspondante est prévue au budget communal 2026.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 13 avril 2026

Le maire,
Maxime MARCHAND





CERRI-FILS

TERRASSEMENT TRAVAUX PUBLICS

5 Promenade de la Corniche

13960 Sausset Les Pins

Tél / Fax : 04.42.45.30.20 Post. : 06.15.14.11.57

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260413-DEC2026_070-CC

Berser
Levrault



DEVIS

N° devis

Date

Code client

DC1075

26/01/2026

CL0594

MAIRIE DE SAUSSET LES PINS

PLACE DES DROITS DE L'HOMME

13960 SAUSSET LES PINS

Description

Prix Hors Taxe

MISE A DISPOSITION D'UN TRACTOPELLE POUR TRAVAUX SUIVANTS.

ENTRETIEN DES PLAGES POUR LA SAISON 2026

MISE EN FORME DES PLAGES SUIVANTES POUR LA SEMAINE DU 13/04/2026 AU 19/04/2026

PLAGE DU BA' O TERRA

PLAGE DES RIVES D'OR

PLAGE DU SPOT

PLAGE DES AMPHORES

PLAGE DES BEAUMETTES

PLAGE DU GRAND VALLAT

3 100,00

ENTRETIEN DES PLAGES DU 22 JUIN AU 29 AOUT 2026 SOIT 10 SEMAINES

TOUS LES MERCREDIS L'ENTRETIEN DE LA PLAGE DES BEAUMETTES

SOIT 300,00 € HT LA VACATION

3 000,00

TOUS LES JEUDIS L'ENTRETIEN DES PLAGES DU SPOT ET AMPHORES

SOIT 300,00 € HT LA VACATION

3 000,00

TOUS LES VENDREDIS L'ENTRETIEN DES PLAGES DU BA'O TERRA ET RIVES D'OR

SOIT 300,00 € HT LA VACATION

3 000,00

ENTRETIEN DE LA PLAGE DU GRAND VALLAT

SOIT 150,00 € HT LA VACATION

4 VACATIONS POUR LA SAISON 2026

600,00

VACATION EXCEPTIONNELLE A LA DEMANDE DU CLIENT SOIT 290,00 € HT

Total HT

Total TVA

Total TTC

12 700,00

2 540,00

15 240,00



Net à payer

15 240,00 €

soit à payer: 99 967,85francs

Cachet et signature précédés de "BON POUR ACCORD"

Burriat

Christelle BURRIAT
Adjointe à l'Environnement